

→ CLUB
LOOKÉA



CIRCUITS
NOUVELLES
FRONTIÈRES

LES VACANCES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – ÎLES CANARIES*

Tous les voyageurs doivent obligatoirement présenter à leur embarquement l'un des documents suivants :

- **Un certificat justifiant d'une vaccination complète contre la Covid-19** depuis au moins 14 jours. Il doit notamment faire mention, de la date de vaccination effectuée, du vaccin administré et du pays de vaccination.
- **Un certificat de test de dépistage d'infection active, avec résultat négatif, délivré dans les 48 heures (test antigénique) ou dans les 72 heures (test PCR) précédant l'arrivée sur le territoire.** Il peut s'agir d'un test NAAT (test de détection ARN du Covid-19 : RT-PCR, TMA, LAMP, NEAR...) ou d'un test antigénique inclus dans la liste de la Commission européenne. Les tests salivaires dont le prélèvement n'a pas été effectué en laboratoire, mais à domicile, n'autorisent pas le voyage, ni les « tests rapides » en pharmacie, qui ne donnent pas lieu à un résultat écrit. Le certificat doit notamment comprendre le numéro de document d'identité ou de voyage de la personne testée.
- **Un certificat de rétablissement de la Covid-19**, valable à partir du 11ème jour après le 1er test de diagnostic positif pour une période totale de 180 jours. Ce document doit notamment mentionner la date du premier test positif le type de test réalisé ainsi que le pays où ce certificat a été délivré. Les enfants âgés de moins de douze ans ne sont pas concernés par ces mesures.
- **Et tous les voyageurs doivent procéder à l'enregistrement en ligne** directement sur le site de la compagnie aérienne (vous retrouverez le nom de celle-ci dans votre carnet de voyage), puis **complétez le formulaire de contrôle sanitaire** avant votre arrivée en Espagne sur <https://spth.gob.es/> (site traduit en français). **Un QR code vous sera envoyé** et pourra être contrôlé à votre arrivée.
- Si ce pré-enregistrement n'est pas possible : pré-remplissez le formulaire de contrôle sanitaire 48h avant le décollage et finalisez-le après votre enregistrement à l'aéroport. Vous recevrez alors très rapidement votre QR Code. Pensez à vérifier dans vos courriers indésirables.
- **Télécharger l'application Radar COVID-19** sur votre téléphone et maintenir l'application active pendant tout votre séjour aux Canaries et pendant au moins 15 jours après avoir quitté le territoire.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet (Le schéma vaccinal est considéré comme complet 28 jours après l'administration d'une dose pour le vaccin Janssen, 7 jours après l'administration d'une deuxième dose pour les autres vaccins - Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield – ou 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection) :

- Fournir un certificat de vaccination

Pour les voyageurs non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet :

- Fournir les résultats d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h avant votre départ. Ces tests pour le retour sont obligatoires pour toute personne de douze ans ou plus. Le coût du test PCR se situe entre 120 et 170€ par personne et reste à votre charge. Votre Délégué Club Lookéa ou votre Représentant Club Marmara vous accompagnera lors de votre séjour afin de vous permettre de réaliser votre test.

Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport l'attestation sur l'honneur.

Cette attestation est disponible en format numérique [ici](#).

Si vous ne disposez pas de support numérique, elle peut être rempli en format papier [ici](#).

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !